



CAMBRAI MARCHIENNES DENAIN

NOTRE MÉTIER : SOIGNER





SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS POUR  
LA PERSONNE ÂGÉE POLYPATHOLOGIQUE  
DÉPENDANTE OU À RISQUE DE DÉPENDANCE

SOINS DE SUITE POLYVALENTS

SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS DE L'APPAREIL  
LOCOMOTEUR ET DU SYSTÈME NERVEUX  
(HÔPITAL DE JOUR ET HOSPITALISATION COMPLÈTE)

SOINS PALLIATIFS

ÉTAT VÉGÉTATIF CHRONIQUE

UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE

UNITÉ POUR PERSONNES DÉSORIENTÉES

# NOTRE MÉTIER : SOIGNER

SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS DANS LA PRISE EN CHARGE  
DES CONSÉQUENCES FONCTIONNELLES DES AFFECTIONS  
CARDIO-VASCULAIRES EN HOSPITALISATION PARTIELLE

HÔPITAL DE JOUR :  
LOMBALGIES, ÉCOLE DU DOS, FIBROMYALGIES...

CONSULTATIONS :  
MÉMOIRE LABELLISÉE, CHUTE, POST-AVC, POST-COVID,  
BIEN VIEILLIR, PSYCHOGÉRIATRIE



CAMBRAI MARCHIENNES DENAIN



CAMBRAI MARCHIENNES DENAIN

# BIENVENUE À LA CLINIQUE SAINT-ROCH

Quelles que soient les raisons de votre séjour chez nous, à la clinique Saint-Roch, quelle que soit la durée de votre hospitalisation, que vous soyez patient ou membre de la famille, que vous veniez simplement rendre une visite à un proche...

Nous n'avons qu'un souhait : **vous aider, vous accompagner, vous rendre plus facile, plus serein le temps que vous passerez avec nous.**

La médecine d'aujourd'hui s'est considérablement transformée. Les récents progrès, les **évolutions technologiques** ouvrent de formidables perspectives. Il nous faut les prendre en compte, elles nous permettent de **mieux soigner**, d'être plus **efficaces** face aux pathologies, face à la douleur.

Mais tout cela n'est rien sans la **dimension humaine**, sans un accompagnement personnalisé. La prise en soin est au cœur de notre démarche. Chaque patient est considéré dans sa particularité, dans le respect de sa personne.

Toutes nos **équipes** sont tournées vers cet objectif, notre métier est de soigner, d'accompagner notre patient et ses proches.

Nos équipements médicaux, notre recherche de la **qualité** à tous niveaux, nos formations permanentes, la spécialisation et la performance de notre personnel, notre investissement professionnel n'ont qu'une finalité : prendre soin de vous.

Un séjour en clinique, si court soit-il, est souvent une épreuve, une source d'inquiétude. Nous faisons tout pour veiller à votre **bien-être** et à votre confort, tout pour vous prodiguer les **meilleurs soins** qui soient.

Nous vous souhaitons un séjour des plus **harmonieux** au sein de notre établissement.

**Dr Joël CLICHE**

Président de la SAS Clinique Saint-Roch

Dès son arrivée, le patient est pris en charge par **une équipe pluridisciplinaire**.

Ses premiers instants en milieu hospitalier doivent être rassurants. Que ce soit pour une hospitalisation de jour ou une hospitalisation complète, la prise en charge doit être immédiate et apaisante.

Nos équipes médicales travaillent en étroite collaboration, et élaborent un **projet personnalisé de soins** pour chacun. Toutes sont mobilisées autour d'un seul et même but : la **réinsertion progressive du patient dans son contexte familial et professionnel**. Afin de favoriser le maintien à domicile des patients particulièrement en gériatrie, l'établissement s'attache à accroître le recours aux structures d'**hospitalisation à domicile**.

# PRENDRE EN SOIN

## Les équipes de la clinique Saint-Roch :

**Médicales** : médecins, pharmaciens.

**Paramédicales** : Direction des soins, cadres de santé, IDE référentes, Aide-Soignantes Qualifiées, Agents de Service Hospitalier, diététiciennes, psychologues, neuropsychologues.

**Médico-techniques** : cadres de santé, kinésithérapeutes, professeurs d'activités physiques adaptées, ergothérapeutes, psychomotriciens.

**Administratives** : service des ressources humaines, secrétaires médicales, secrétaires administratives, secrétaires d'accueil, gestionnaire de lits, services comptabilité et facturation.

La **vision globale du patient** est présente tout au long de son parcours, l'observation et l'action contre les effets secondaires des médicaments (iatrogénie), permettent de rendre le temps d'hospitalisation plus **efficace**, dans l'intérêt du patient et dans la seule finalité d'améliorer son état de santé, de tendre vers son "mieux être".



Des **salles Zen** à disposition du personnel sont déployées sur l'ensemble des établissements de la SAS Clinique Saint-Roch.



# Le Parcours Patient



Exosquelettes nouvelle génération



Espace Snoezelen



Alter-G, tapis de marche anti-gravité



Mur d'escalade de 15 mètres dans le gymnase

Grand bassin de balnéothérapie



Simulateur de conduite



Plate-forme d'équilibre



Sport et rééducation au service du handicap

La clinique Saint-Roch s'est dotée de moyens et équipements des plus performants.

**Appareils de rééducation fonctionnelle** de haute technologie, **lits électriques** à hauteur variable, **lève-malades** avec peson intégré, **moniteurs de surveillance multi paramètres** Nihon Kohden®, **nouveaux chariots de soins** dernière génération, **chariots-douche**, **Portascan\***, **fontaines réfrigérantes** (dont certaines adaptées aux personnes en situation de handicap).

Nous avons mis en place des **protocoles novateurs** tels que la consultation de la mémoire labellisée, l'observation du lieu de vie, la prévention et la prise en charge du patient âgé chuteur (tests effectués sur un plateau d'équilibre), la cuisine ergo thérapeutique...

# MOYENS DE POINTE

Les **exosquelettes nouvelle génération** au service de la neuroplasticité permettent la prise en charge des patients hémiplegiques ayant subi un AVC, un traumatisme crânien, une sclérose en plaque ou toute autre maladie neurologique. Le cerveau lésé peut retrouver ses connexions et récupérer ses fonctions grâce à la répétition du mouvement.

Un **simulateur de conduite** dernière génération complète la rééducation fonctionnelle.

Notre **école du dos** est reconnue comme très performante.

Nos **plateaux techniques spécialisés** offrent les meilleurs équipements qui soient.

Notre **éco-gymnase** est aujourd'hui une référence dans le domaine de la rééducation fonctionnelle : salle de sport polyvalente, mur d'escalade, plancher ultra souple au service d'une rééducation nouvelle et ludique.

Cet équipement est également **au service du handicap**, tant en rééducation qu'en pratique sportive. Ainsi nous avons le plaisir d'accueillir des équipes de volleyeurs professionnels, de la handidanse, et du basket-fauteuil.

Notre **balnéothérapie** avec ses équipements récents, permet la rééducation par massages et exercices aquatiques.

Grâce aux **espaces de détente et de relaxation** (salle "Snoezelen"), la **salle de bain thérapeutique avec aromathérapie**, les patients retrouvent confiance et bien-être.

Les **tablettes numériques** simplifient l'ensemble des démarches médicales et renforcent la performance des soins. Le dossier patient est **100% informatisé** (sécurité de l'information et traçabilité des soins).

\* Echographie vésical

C'est aujourd'hui une évidence, la qualité de notre environnement a un effet sur notre santé et notre équilibre. Depuis plus d'une dizaine d'années, la clinique Saint-Roch s'est engagée dans une démarche environnementale très poussée, à la hauteur des enjeux actuels.

Cette volonté affichée se traduit à différents niveaux :

- Le **bionettoyage** de nos locaux se réalise sans chimie ni produit toxique : grâce au recours à la microfibre et à l'eau, ou à l'aide de la vapeur sèche.
- Un engagement en faveur de la **santé environnementale** par l'optimisation de la **qualité de l'air**, la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens, l'**amélioration ergonomique** des postes, ou l'amélioration du **circuit du médicament** par l'acquisition de nouvelles armoires de stockage et de chariots sécurisés.

# ÉCO- CONCEPTION DES SOINS

La **qualité et le respect de notre environnement** est depuis longtemps une de nos priorités. Ainsi nos récentes constructions ont fait l'objet d'un soin tout particulier en ce qui concerne le choix des matériaux, le chauffage, la circulation de l'air, les peintures... rien n'est laissé au hasard. A chaque fois que nous réhabilitons un espace, que nous envisageons une nouvelle construction, nous intégrons systématiquement cette réflexion environnementale.

Ces efforts constants nous ont valu l'obtention de nombreux labels et récompenses : la **certification EMAS** (Eco Management and Audit Scheme - Système de management environnemental et d'audits), le projet de **label THQSE** (Très Haute Qualité Sanitaire et Environnementale), et la **labellisation BBC** (Bâtiment Basse Consommation) et **HPE** (Haute Performance Energétique).



Labels et certifications

Sécurisation du circuit des médicaments

Bionettoyage vapeur à 200°C

Nouveaux chariots ménage ergonomiques pour l'emploi des balais à franges microfibrées

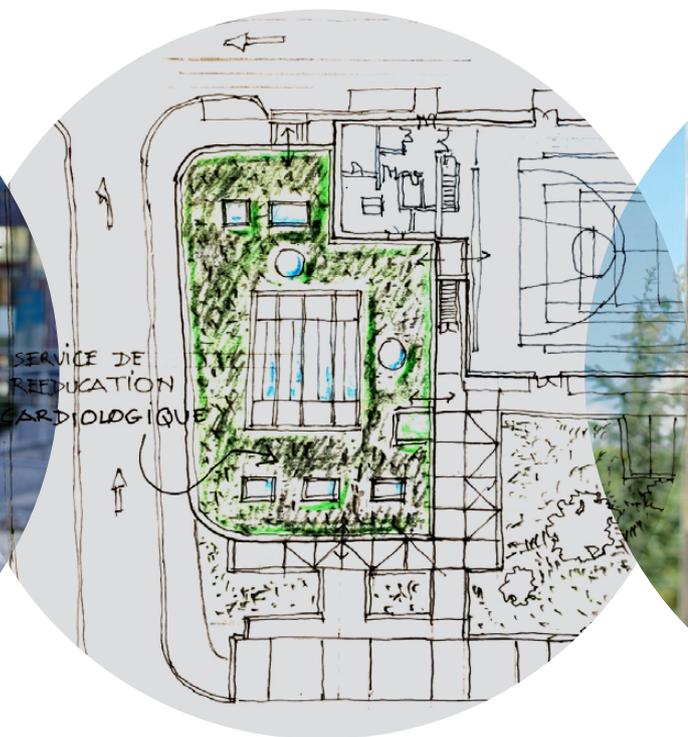
# PENSER DEMAIN

Notre vocation est aussi de se préparer à la médecine de demain, de s'adapter aux besoins sanitaires de notre territoire.

Aussi, la clinique Saint-Roch est-elle toujours en recherche d'innovation, de projets, avec un seul objectif : améliorer la qualité des soins en répondant aux problématiques actuelles.

Le projet phare des prochaines années est sans aucun doute la construction d'un **bâtiment à énergie positive** pour accueillir une activité de **rééducation cardiologique à Cambrai**.

C'est une véritable demande identifiée par les professionnels de santé sur le territoire du Hainaut-Cambrésis. Nous nous devons d'y répondre.



Esquisse du futur bâtiment Rééducation cardiologique à Cambrai

Autre projet, le réaménagement de l'**Unité Cognitivo-Comportementale à Marchiennes** au rez-de-chaussée, ouvert sur le parc. Le lieu s'y prête et permettra d'installer un espace apaisant en plein cœur du parc naturel Scarpe-Escaut. Cette fois encore, une réponse concrète à de nombreuses familles, notamment pour les pathologies liées aux troubles de la mémoire.

L'avenir, c'est aussi poursuivre le **développement de l'hospitalisation de jour** afin de fluidifier le parcours des patients, et répondre ainsi à une volonté affichée des pouvoirs publics sur la réduction des dépenses de santé.

Préparer demain, c'est également poursuivre notre **engagement au service du développement durable**, l'appliquer au quotidien pour réduire notre impact sur l'environnement, mais aussi, pour améliorer la santé de chacun.



Projet de l'Unité Cognitivo-Comportementale à Marchiennes



SOINS PALLIATIFS

# SOUTENIR & ACCOMPAGNER

Dans le délicat domaine des soins de suite et d'accompagnement (unité de soins palliatifs), nos soignants ont à cœur d'apporter la plus grande humanité à ces instants suspendus. La clinique Saint-Roch a soutenu la mise en place de l'**ASP Cambrésis** (Association pour le développement des Soins Palliatifs du Cambrésis), dont les bénévoles en blouse verte accompagnent généreusement les patients.

Ces moments de fin de vie sont difficiles et douloureux. Pour autant, ce sont des **moments essentiels pour les patients, pour leur famille, pour les accompagnants.**



## INTERVIEW

**Bertrand BAUDUIN,**  
Président de l'ASP Cambrésis,  
Représentant des usagers

**Quel regard l'ASP porte-t-elle sur la fin de vie ?**

*La mort n'entre pas forcément dans notre schéma de pensée mais c'est la fin de notre "chemin de vie" avec nos difficultés, nos joies, nos angoisses, nos peines, nos satisfactions, nos fiertés...*

*La mort est une rencontre qu'il s'agit de préparer, surtout lorsque l'on est au plein été de la vie.*

*Le moment de la fin de vie, c'est le moment de dépouillement qui nous ajuste c'est pourquoi il faut respecter ce temps et l'accompagner en toute fraternité.*

**Vous êtes également engagé dans une démarche vis à vis des usagers que l'on peut qualifier de démocratie sanitaire ?**

*En effet, le projet des usagers a pour ambition de répondre le mieux possible aux besoins et attentes de la population qui fréquente les milieux hospitaliers. Pour identifier et définir une politique adaptée, le rôle des usagers est indispensable. Les usagers apportent une autre vision de l'établissement de santé, ses limites et atouts. Les usagers appréhendent différemment leur accueil au sein de*

*l'établissement, la qualité des soins ainsi que la qualité de la prise en charge. Leur participation est complémentaire aux démarches identifiées par les professionnels de santé, administratifs et techniques.*

**La clinique Saint-Roch porte depuis longtemps un grand intérêt au handicap, pouvez vous nous en dire un peu plus ?**

*C'est vrai, cet engagement ne date pas d'hier. Depuis longtemps la Clinique Saint-Roch s'est impliquée dans le handicap, ne serait-ce que par son action dans la rééducation fonctionnelle, mais aussi par l'accueil dans l'éco-gymnase de sportifs handicapés (danse, basket fauteuil).*

*Aujourd'hui, cet engagement va encore plus loin par la signature de la charte Romain Jacob. Il s'agit d'une démarche volontariste pour faciliter, à tous les niveaux, la vie des personnes handicapées en milieu hospitalier.*

*La signature de cette charte représente un acte fort de l'engagement de la clinique Saint-Roch. Nous allons créer des synergies pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Nous allons recueillir leur parole, la prendre en compte. L'histoire de la médecine nous enseigne que ce sont les patients qui ont fait évoluer la médecine tout au long des siècles.*





# SAINT-ROCH, UNE CLINIQUE ENGAGÉE

La clinique Saint-Roch est engagée dans une démarche globale de bientraitance.

Une **charte de bientraitance** a été définie et appliquée.

Un **Comité d'éthique** ainsi qu'une **Commission des usagers** veillent à améliorer sans cesse le bien-être de la personne hospitalisée. Pour être le plus vigilant possible, le développement de **l'expertise patient** permettra de participer pleinement à la vie de l'établissement et de faire remonter toutes les observations et les remarques des patients.

Sur un plan plus fonctionnel, un équipement de **visioconférence** "Tous en visio" permet de maintenir le lien entre le patient hospitalisé et ses proches, et aussi de rassurer les familles.

La clinique Saint-Roch s'engage également pleinement dans la prise en compte du handicap. La signature de la **charte Romain Jacob** en est la meilleure illustration : réalisée par et pour les personnes vivant avec un handicap, elle vise à améliorer leur parcours de soin.





E  
ENT  
ŒUR  
CESSUS  
SOIN

ACCOMPAGNEMENT,  
BIEN-ÊTRE, PAIX,  
ENVIRONNEMENT,  
BIENTRAITANCE,  
ÉTHIQUE, HANDICAP,  
ÉQUITÉ, QUALITÉ  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE,  
HARMONIE, HUMANITÉ,  
EFFICIENCE, EMPATHIE

...

CLINIQUE  
PIONNIÈRE  
EN RÉÉDUCATION

4 PÔLES  
D'EXCELLENCE

RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE

RÉÉDUCATION CARDIOLOGIQUE

ORTHOPÉDIE & TRAUMATOLOGIE

GÉRIATRIE & SOINS PALLIATIFS



## CE QU'EN DISENT NOS MÉDECINS SPÉCIALISTES...



### DES EXOSQUELETTES POUR RÉTABLIR DES CONNEXIONS

La Clinique est équipée d'un **Lokomat**, pour les membres inférieurs et d'un **Arméo Power** pour les membres supérieurs. Le but de ces technologies est de reproduire artificiellement un mouvement perdu suite à un AVC ou une hémiparésie. La répétition permet de stimuler la neuroplasticité cérébrale.

Le cerveau a des **capacités de récupération** exceptionnelles. Mais cela demande une participation active de la part du patient. C'est notre mission de l'aider dans cette démarche.



### LA RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE

Elle concerne les patients ayant été victimes d'une affection neurologique à l'origine d'une **perte rapide ou progressive de l'autonomie**, tels que les AVC, les cérébrolésés, les blessés vertébro-médullaires, les SEP, les polyradiculonévrites, etc.

La **prise en charge** en rééducation neurologique **pluridisciplinaire** doit intervenir rapidement visant la récupération d'un maximum d'autonomie, associant une prise en charge médicale et paramédicale de tous les troubles associés.

Travailler et accompagner les patients et leurs familles pour le **projet d'avenir**, et si nécessaire réadapter l'environnement de vie et ou professionnel, pour **minimiser l'impact des séquelles**, suivre et accompagner les patients tant que c'est nécessaire pour l'**amélioration de la qualité de vie** et lutter contre les séquelles : les troubles neuro-orthopédiques et la spasticité, par la toxine botulique, les blocs moteurs, l'analyse quantifiée de la marche, et la chirurgie fonctionnelle qui ne peut être réalisée qu'après une synthèse médico-chirurgicale approfondie, via une consultation multidisciplinaire.





## CE QU'EN DISENT NOS MÉDECINS SPÉCIALISTES...



### LES PARTICULARITÉS DE LA CLINIQUE SAINT-ROCH :

#### LES SOINS POST COVID :

Ces soins sont destinés aux patients qui gardent des séquelles après Covid. Cela peut les mettre en difficulté pour **reprendre une vie normale** : fatigue et essoufflement au moindre effort, diminution des capacités physiques (perte de la force et de l'endurance). Il peut également y avoir des **conséquences pour la reprise des activités physiques habituelles** avant l'infection Covid. Ainsi, certains patients peuvent suivre un programme de rééducation pluridisciplinaire adapté, qui a été travaillé et mis en application à la clinique Saint-Roch pour les aider.



### L'ÉCOLE DU DOS

L'hôpital de jour est un pôle d'excellence attractif. Il accueille des patients ayant des risques de déficience avec dépendance physique ou psychique détectés. Il accueille aussi de nombreux patients souffrant de problèmes de dos. Ces problèmes sont parfois tellement importants qu'ils empêchent les personnes souffrantes de travailler. **La prise en charge en hôpital de jour** évite la désinsertion professionnelle. Beaucoup de personnes souffrant du dos font l'erreur d'arrêter de bouger. Il faut au contraire continuer à stimuler les muscles.

Par ailleurs, nous prenons également en charge toute la partie **orthopédie** (appareil locomoteur). Les profils sont très divers : accidentés de la route, sportifs en rééducation, problèmes de genoux, de hanches, amputation...

Notre objectif est toujours la **recherche de l'autonomie**, la **diminution des symptômes** ainsi que la réduction du temps d'hospitalisation.





### LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Le soutien psychologique est une des missions quotidiennes de tous les professionnels de santé. Pour le patient, rencontrer un psychologue peut lui permettre d'**exprimer son ressenti**, ses angoisses, de réfléchir à sa maladie, sa vie d'avant, son avenir, ses douleurs...

Le psychologue utilisera différentes techniques pour **accompagner le patient** et **l'aider à gérer ses douleurs**. Le soutien psychologique aide à traverser l'épreuve de la maladie et de la souffrance.

Une équipe pluridisciplinaire est devenue indispensable pour soutenir tant le patient que ses proches.

La clinique Saint-Roch développe un ensemble de **thérapies non-médicamenteuses** pour améliorer le bien-être du patient : toucher relationnel, bain thérapeutique, espace Snoezelen, différentes techniques de relaxation, soins socio-esthétiques, activité physique et sportive, éducation thérapeutique, accompagnement psychologique, groupes de parole... Autant d'approches différentes qui permettent aux patients de se sentir plus détendus et d'améliorer leur état général de santé physique et psychologique.



### LES SOINS DE SUITE POLYVALENTS LES SOINS DE SUITE GÉRIATRIQUES LES SOINS PALLIATIFS

La fragilité est un syndrome clinique qui précède la dépendance et se manifeste par un ensemble de signes. La fragilité est réversible alors que la dépendance ne l'est plus. L'objectif de la **consultation "Bien Vieillir"** est de retarder le processus d'entrée dans la dépendance des personnes âgées fragiles.

A la clinique Saint-Roch, la **prise en charge est adaptée** afin de ralentir ou d'éviter la perte d'autonomie, tout en réfléchissant à l'élaboration d'un projet de vie.

Le déclin cognitif constitue un des déterminants majeurs du syndrome de fragilité. Depuis 2005, la **consultation mémoire labellisée** permet aux patients atteints de troubles cognitifs de bénéficier d'un diagnostic précis et d'une prise en soins adaptée. Les consultations mémoire sont ouvertes aux patients gériatriques ayant des difficultés cognitives et/ou des modifications du comportement dans le cadre de pathologies neurodégénératives, Alzheimer ou apparentés. En outre, l'établissement adhère au réseau régional de la mémoire des Hauts-de-France MÉOTIS\*.

\*Mémoire Organisation des soins & Transdisciplinarité



# Un engagement CULTUREL & PATRIMONIAL



Toiles de Majoub Ben Bella

Vue aérienne du rucher dans le parc arboré de 18 000 m<sup>2</sup>, à Marchiennes



Une clinique est par définition un lieu particulier, un espace de soins, parfois isolé de son environnement et peu enclin à s'ouvrir vers l'extérieur.

De longue date, la clinique Saint-Roch a voulu rompre avec cette fatalité. **S'ouvrir à l'art sous différentes formes, s'intéresser au patrimoine local, s'investir dans la vie de la cité** a évidemment un rapport avec la santé.

L'art thérapie a aujourd'hui prouvé sa place en milieu médical. Nous avons créé un parcours artistique que les patients peuvent apprécier et découvrir durant leur séjour. Nous avons exposé des artistes de grands talents, tels que **Majoub Ben Bella**, ou **Guy de Lussigny**, artiste cambrésien, précurseur de l'abstraction géométrique.

La clinique Saint-Roch participe régulièrement à des manifestations culturelles comme "**les Musicales**" de Cambrai, rendez-vous des jeunes virtuoses de la musique classique.

Nous soutenons également le **patrimoine local, l'histoire de notre région**. Cet engagement mémoriel trouve toute sa place dans nos trois cliniques, elles créent un lien naturel et local entre les patients, les familles, les soignants et les visiteurs. Une clinique peut aussi être un lieu d'échange, de discussion, de partage et de souvenirs communs.

Ainsi la **collection Blériot** est elle mis en exergue à Cambrai, permettant de célébrer un héros cambrésien qui changea le transport aérien et notre regard sur le monde.

A Denain, honneur est fait au célèbre **Cafougnette** et à ses blagues intemporelles.

A Marchiennes, la biodiversité a une place toute particulière grâce à l'installation d'un **rucher** en lien direct avec le **Parc Régional Naturel Scarpe-Escaut**.



Avion Blériot XI

Parcours Art thérapie à Cambrai

# LA CLINIQUE CÔTÉ PRATIQUE

Vous envisagez de séjourner à la clinique Saint-Roch ou d'y faire admettre un proche. **Nous sommes à votre disposition** pour répondre à vos questions d'ordre administratif, technique ou médical.

## VOTRE SÉJOUR

### Bon à savoir

#### → SÉCURITÉ

Le personnel est formé pour réagir en cas d'incendie (reportez-vous aux plans d'évacuation affichés). Dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes, nos établissements sont équipés d'un système de vidéoprotection.

#### → HYGIÈNE DES VISITEURS

Pour des raisons d'hygiène, n'utilisez pas les sanitaires des chambres. D'autres sanitaires sont disponibles au rez-de-chaussée.

#### → PARKING

L'établissement ne saurait être tenu responsable des vols dans les véhicules et de leur dégradation. Nous demandons aux visiteurs de prendre les précautions habituelles.

#### → VISITES

Sauf avis médical contraire, les visites sont autorisées de 13h30 à 19h30. Les visites groupées sont déconseillées. A partir de 18h00, utilisez l'interphone. Pensez au respect des régimes en limitant vos apports de friandises. Les visites des jeunes enfants sont déconseillées.

## Services

#### → TÉLÉPHONE

Vous avez la possibilité, dans chaque chambre, d'avoir une ligne directe pour appeler à l'extérieur. Les communications sont relevées sur des compteurs individuels.

#### → TÉLÉVISION

Un écran de télévision est installé dans chaque chambre. Il convient de solliciter son accès dès l'entrée. La chaîne interne (canal 100) vous présente l'établissement et votre séjour.

#### → REPAS

Les menus sont adaptés à chaque type de régime avec contrôle d'une diététicienne, des choix existent. Petit déjeuner en chambre : 7h00. Déjeuner en chambre ou au restaurant : 12h30. Dîner en chambre : 18h30.

#### → ACCOMPAGNANTS OU INVITÉS (sur demande)

Vous pouvez inviter une personne à partager votre repas sous réserve d'un préavis suffisant. Les repas des accompagnants sont à réserver à l'accueil au plus tard la veille pour Cambrai et 48 heures avant pour Marchiennes et Denain. Ils peuvent être pris en salle de restaurant ou en chambre. Certaines chambres sont prévues pour recevoir des accompagnants en pension complète.

#### → COURRIER

Vous pouvez confier vos envois à l'accueil pour leur acheminement. Votre courrier peut vous parvenir à la clinique.

#### → LOISIRS

Une animation est prévue dans différents lieux. La bibliothèque est à votre disposition (livres, jeux de société...). Un espace cafétéria est à votre disposition, dans le hall d'accueil.

#### → COIFFEUSE, SOCIO-ESTHÉTICIENNE

Rapprochez-vous de l'accueil pour prendre votre rendez-vous, les tarifs vous seront communiqués.

#### → PÉDICURE

Intervention d'un professionnel à la demande du patient ou du médecin.

#### → CULTE

En cas de besoin, vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Une liste est à votre disposition à l'accueil et aux étages.

#### → OBJETS DE VALEUR, DÉPÔTS D'ARGENT

Il est possible de déposer à l'accueil bijoux, sommes d'argent, chéquiers, cartes bancaires... contre récépissé de ce dépôt. En cas de vol, la responsabilité de l'établissement est engagée dans ce seul cas. De plus, il existe un coffre dans chaque chambre.



## VOTRE SORTIE

### Date de sortie

En fonction de l'évolution de votre état, elle sera fixée en réunion par le médecin et annoncée par l'équipe soignante. Avant de quitter l'établissement, il est impératif de vous adresser à l'accueil afin d'établir les quelques formalités de sortie.

**L'hôtesse d'accueil vous remet :**

- 1 bulletin d'hospitalisation
- 1 facture acquittée
- 1 courrier pour votre médecin traitant
- Vos objets de valeur, le cas échéant
- La restitution de votre caution si le dossier est clôturé, sinon elle vous sera adressée, dès le dossier archivé.

Avant de quitter la chambre, il est recommandé de vérifier que vous n'avez oublié aucun effet personnel. Pour une sortie prématurée, le patient conscient de son état de santé et l'ayant compris, signera une décharge dégageant la responsabilité de la Clinique.

Les sorties ont lieu à partir de 10 heures.

Les formalités peuvent s'accomplir à l'accueil à partir de 10 heures.

### Règlement des frais

L'établissement est conventionné par les organismes de Sécurité Sociale et les Mutuelles. Le forfait journalier et la chambre à confort particulier peuvent être pris en charge par votre mutuelle, en fonction des options que propose votre caisse mutualiste. Les frais non pris en charge doivent être réglés intégralement au moment de votre sortie.

### Votre satisfaction

- Quelques jours après votre arrivée, un membre du personnel habilité pourra éventuellement vous rendre visite afin d'évaluer votre satisfaction à l'installation.
- 48 heures avant votre sortie, un questionnaire vous sera proposé. Nous nous permettrons de vous solliciter à votre départ pour le renseigner sur tablette.

### Transport

Vous pouvez faire appel au transporteur de votre choix. Le mode de transport est déterminé par l'équipe médicale.

Pour ce qui concerne les ambulances :

→ **Régime général et autres :**

le médecin vous délivrera un certificat de prise en charge en ambulance ou en VSL (véhicule sanitaire léger) en fonction de votre état de santé. L'infirmière vous communiquera votre position de sortie (couché ou VSL). Vous appelez vous-même votre ambulancier pour votre sortie. Toutefois, si vous le souhaitez, la secrétaire peut vous aider à le faire et vous tient informé(e) des frais éventuels.

## ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre disposition pour résoudre avec vous les difficultés que vous pourriez rencontrer : prise en

charge de soins ou de frais de séjour, recherche d'une solution pour un retour à domicile, un placement en maison de retraite...

Elle est à même de vous aider. N'hésitez pas à faire appel à elle.

## Les Événements Indésirables Associés aux Soins (EIAS)

**La culture de sécurité est notre priorité, la qualité est notre engagement.**

**L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) et les sous commissions de la CME** assistent cette dernière dans les propositions des actions de lutte contre les EIAS et dans l'élaboration des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Constitue un événement indésirable associé aux soins tout incident préjudiciable à un patient hospitalisé survenu lors de la réalisation d'un acte de prévention, d'une investigation ou d'un traitement.

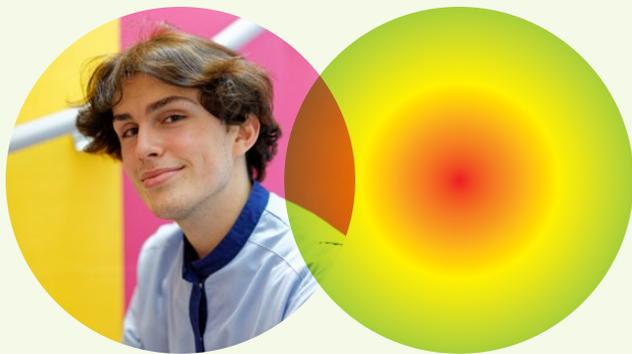
La gestion des risques associés aux soins vise à prévenir l'apparition d'événements indésirables associés aux soins et, en cas de survenue de l'identifier, en analyser les causes, atténuer ou supprimer les effets dommageables pour le patient et mettre en œuvre des mesures permettant d'éviter qu'il se reproduise.

**Cette organisation vise à :**

- Mettre en œuvre des actions de formation, de communication auprès des personnels permettant de développer la culture de sécurité au sein de l'établissement.

- Mettre en place une expertise permettant de gérer et d'analyser ces événements.
- Établir un bilan annuel des actions mises en œuvre et un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi pour lutter contre ces événements indésirables.
- Mettre en place un dispositif permettant d'assurer la cohérence de ces actions.

Le patient est informé qu'il peut s'il le souhaite, et s'il estime qu'il a été victime d'un **événement indésirable grave associé aux soins (EIGS)**, signaler cet EIGS sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)



## ÉVALUEZ VOTRE DOULEUR

Une réglette sera présentée par le personnel infirmier : elle vous permettra d'indiquer l'importance de votre douleur. Cette évaluation sera systématique et régulière en cas de besoin. **L'équipe soignante est là pour vous écouter et vous aider.** N'hésitez pas à exprimer votre douleur, si vous avez mal, prévenez-nous. Ainsi, vous aidez les médecins à l'évaluer et vous soulager, en vous proposant les moyens les plus adaptés à votre cas. Vos proches doivent savoir qu'en cas de non communication verbale, d'autres techniques sont utilisées.

Contrat d'engagement contre la douleur

## LA DOULEUR N'EST PAS UNE FATALITÉ, ELLE SE PRÉVIENT, ELLE SE TRAITE

Depuis son ouverture, la clinique Saint-Roch développe une politique de prévention de la douleur. Le personnel est formé et sensibilisé aux techniques de prise en charge de la douleur. Notre CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) a pour mission de coordonner les actions de lutte contre la douleur. Dès l'entrée du patient, la question de la douleur est abordée. Des protocoles existent pour évaluer son intensité. **La douleur n'est pas une fatalité, parlons-en ensemble !**

Vous avez mal, votre soin est douloureux ? Exprimez-le, nous sommes à votre écoute. Au sein de l'établissement, des spécialistes sont là pour répondre à vos questions. Les infirmières passeront régulièrement pour évaluer votre douleur. Nous mettrons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour la soulager.

### Les médicaments

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent. Il en existe différents types. La morphine et ses dérivés sont les plus puissants. D'autres médicaments (anti-migraineux, anti-inflammatoires, anti-épileptiques...) peuvent aussi aider. Le médecin prescrira un traitement adapté et ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs. Le traitement pourra toujours être interrompu si la cause de vos douleurs disparaît.

### Les autres moyens

Le personnel soignant formé à la prise en charge de la douleur adaptera sa technique en fonction de votre état : toucher relationnel, le bain thérapeutique, espace Snoezelen, différentes techniques de relaxation, soins socio-esthétiques, activité physique et sportive, éducation thérapeutique, accompagnement psychologique, groupes de parole... Autant d'approches qui permettent aux patients de se sentir plus détendus et d'améliorer leur état général de santé physique et psychologique.

# VOS DROITS INFORMATIONS LÉGALES

## Modalités d'accès au dossier médical

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à son décret d'application du 29 avril 2002 et la loi du 22 avril 2005 et du décret d'application du 6 février 2006, l'établissement a pris toutes les dispositions pour faciliter la nomination d'une personne de confiance vous permettant l'accès à votre dossier médical et aux renseignements médicaux nécessaires à la prise de vos décisions. L'accès au dossier médical peut être demandé auprès du professionnel de santé ou de l'établissement de santé, par le patient, sa personne de confiance, son ayant droit en cas de décès, le titulaire de l'autorité parentale, le tuteur ou le médecin désigné comme intermédiaire. L'accès aux données se fait, au choix du demandeur, soit par consultation sur place (avec éventuellement remise de copies), soit par l'envoi des documents. Les frais de délivrance des copies sont à la charge du demandeur.

Les familles désirant recevoir des renseignements auprès des médecins demanderont un rendez-vous au secrétariat.

Votre dossier médical est conservé au moins 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. La demande d'accès à votre dossier médical peut se faire sur [www.clinique-saint-roch.com](http://www.clinique-saint-roch.com)

## Protection des données personnelles

La Clinique Saint-Roch traite certaines de vos données personnelles lors de votre prise en charge au sein de l'établissement. En tant que responsable de traitement, la Clinique s'engage à respecter les règles de protection de la vie privée (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD) afin de préserver la confiance de ses patients tout au long de leur parcours de soin.

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé afin d'informer, de conseiller et de sensibiliser le personnel de l'établissement aux enjeux de la protection des données.

**Finalités de traitement et légalité de leur mise en œuvre :**

Les traitements mis en œuvre par la Clinique Saint-Roch reposent tous sur une base légale identifiée et poursuivent une finalité définie.

- Le traitement des informations médicales est indispensable à la constitution du dossier médical de chaque patient (élaboration des diagnostics médicaux, l'administration des soins et thérapies...).

- Le traitement d'informations administratives est nécessaire à la gestion du dossier administratif, à la facturation des actes médicaux et à la télétransmission des feuilles de soins.

Ces traitements s'effectuent principalement sous le régime de l'obligation légale, de l'exécution d'un contrat / fourniture d'un service auquel la personne concernée est partie, ou de la dispense de soins. Certains traitements peuvent également s'inscrire dans le cadre de la recherche scientifique et de publications associées, pour des motifs d'intérêt public.

**Conservation de vos données :**

La Clinique Saint-Roch conserve vos données pour la durée nécessaire à la finalité du traitement ou afin de parfaire aux législations applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur (Art R 1112-7 du code de la santé publique), votre dossier

patient est conservé 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe (cas particuliers : jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire des enfants de moins de 8 ans ; 10 ans à compter de la date de décès).

#### Destinataires des données :

Les principaux collaborateurs de la Clinique Saint-Roch (équipes de soins, collaborateurs des services administratifs, logistiques et informatiques) sont susceptibles d'avoir accès à vos données personnelles, dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités définies. Ils sont soumis à une obligation de confidentialité et au secret professionnel.

Certaines de ces données sont partagées avec les professionnels de santé membres de l'équipe de soins de l'établissement dans le cadre de la coordination ou de la continuité des soins, de la prévention ou du suivi médico-social.

D'autres catégories de destinataires peuvent également avoir accès à certaines de vos données, toujours conformément aux finalités définies (organismes publics, autorités de santé, sous-traitants intervenant dans la gestion de services supports (ex : alimentation), autorités de police, judiciaires ou administratives, dans le cadre de leurs pouvoirs d'enquête).

#### Vos droits sur vos données :

Le Règlement Général sur la Protection des Données induit différents droits que vous pouvez exercer auprès de la Clinique, à savoir : le droit d'obtenir des informations sur les traitements de données réalisés par la Clinique, le droit d'accès à vos données, le droit de demander la rectification ou l'effacement de certaines de vos données, le droit de s'opposer à certains traitements ou de limiter ces traitements et enfin de retirer votre consentement lorsque la base légale de traitement le permet.

L'exercice d'un de ces droits peut se faire directement auprès de la Clinique Saint-Roch, via courrier (S.A.S. Clinique Saint-Roch Cambrai, A l'attention du Délégué à la protection des données, 128 Allée Saint-Roch - B.P. 85, 59402 CAMBRAI Cedex), ou par mail à l'adresse contact.dpoaas@fr.orangecyberdefense.com.

Enfin vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, en l'occurrence la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), via leur site internet (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par courrier (CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

## Commission des usagers

Conformément à la loi du 4 mars 2002 Art L1112 - 3 - CSP. Cette commission doit veiller au respect des droits des usagers.

Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et faciliter les démarches des usagers et de leurs proches. La Commission des usagers organise l'information des patients et de leurs proches en mettant à leur disposition les fiches pratiques "Santé Info Droits" éditées par France Asso Santé.

Un représentant des usagers assure une permanence, libre d'accès, sans rendez-vous, une fois par mois sur chaque site.

Elle doit veiller à ce qu'ils expriment leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, à ce qu'ils entendent les explications de ceux-ci et soient informés des suites de leur demandes.

Vous pouvez conformément à l'article R11126-91 du code de santé publique, exprimer oralement vos griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications apportées ne vous satisfont pas, vous avez la possibilité de formuler vos réclamations :

- Par mail : [cdu@clinique-saint-roch.fr](mailto:cdu@clinique-saint-roch.fr)

- En déposant un mot dans les "boîtes de

liaisons Commission des Usagers" qui sont à votre disposition à chaque étage.

Enfin vous avez la possibilité d'adresser vous-même, une plainte ou une réclamation écrite au représentant légal de l'établissement.

## Dossier médical partagé

Les trois établissements de la clinique Saint-Roch sont engagés dès octobre 2021 dans le cadre du SUN-ES (SEGUR Usages Numérique en Etablissement de Santé) à atteindre les exigences d'usage notamment pour alimenter le futur DMP (Dossier médical partagé) en documents de santé dans sa version v.2.4, c'est-à-dire la plus structurée et la plus évoluée. A terme, cela aboutira à proposer à chaque patient de disposer au travers de la future "messagerie citoyenne" d'un accès sécurisé à ses propres données de santé.

## Examen des plaintes et réclamations

#### ARTICLE R. 1112-91

Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

#### ARTICLE R. 1112-92

L'ensemble de plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal : Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine.

"Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis".

#### ARTICLE R. 1112-93

Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

#### ARTICLE R. 1112-94

Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

"Au vu de ce compte rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier."

"Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission".

## Directives anticipées et personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance dès l'admission et de rédiger des directives anticipées au sens des articles R1111-6 et R1111-17 du code de la santé publique.

## Informations sur les évaluations de la qualité des soins

Vous pouvez sur demande auprès de la clinique de santé, visualiser les résultats des différentes évaluations de la qualité des soins (rapports de certification, indicateurs de performance d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, indicateurs du tableau de bord des EIAS, etc.)

## Protection des personnes sous tutelle

La protection des personnes sous tutelle concerne les personnes majeures dans les établissements de Cambrai, Marchiennes et Denain.

Les informations concernant la santé des majeurs sous tutelle et les soins qu'il doivent recevoir sont délivrées à leurs représentants légaux tuteurs.

Cependant, le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou à leur discernement et doit les faire participer dans la même mesure à la prise de décision les concernant.

Le médecin pourra passer outre les recommandations du tuteur en cas de risque de conséquences graves pour la santé de la personne protégée.

## Don d'organes

Le prélèvement d'organes ne peut avoir lieu sans le consentement du donneur.

D'après la loi bioéthique de juillet 1994, toute personne est considérée comme consentante au prélèvement de ses organes et tissus après sa mort si elle n'a pas manifesté son refus de son vivant.

#### Que faire pour exprimer son consentement ou son refus ?

Si vous êtes pour le don d'organes, tissus et cellules en vue d'une greffe : il est fortement conseillé d'en parler avec votre famille afin qu'elle puisse en témoigner. Vous pouvez également porter un document sur vous exprimant votre volonté ou une carte de donneur que vous pourrez vous procurer en écrivant à l'établissement français des greffes ou en consultant le site de la fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains (France DOT).

Si vous êtes contre : dites-le à votre famille afin qu'elle puisse en témoigner. Vous pouvez porter sur vous un document exprimant votre refus. Vous pouvez vous inscrire sur le registre national des refus par simple courrier.

Si vous n'avez pas fait connaître votre volonté : si en cas de décès le médecin ne connaît pas votre décision, il devra recueillir le témoignage de votre volonté auprès de votre famille.

Si vous le souhaitez, d'autres informations plus complètes sont disponibles auprès du service qualité sur simple demande.

## Comité d'éthique

Un comité d'éthique existe dans l'établissement, il aidera à régler les problèmes qui peuvent être rencontrés. L'établissement est opposé formellement à l'euthanasie, mais le choix du patient est respecté. Dans un tel cas, une sortie éclairée du patient peut être proposée.



# LA CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

Résumé annexé à la circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées

- 1.** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2.** Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3.** L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4.** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées\*.
- 5.** Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6.** Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7.** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement, après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8.** La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9.** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10.** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux), bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11.** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Selon le décret publié au J.O. du 07/02/2006 : les directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie et ne concernent que les conditions de la limitation ou l'arrêt du traitement. Elles sont révoquées à tout moment et ne sont prises en compte que si le malade n'est pas conscient).

La charte du patient hospitalisée est accessible dans son intégralité sur le site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et peut être obtenu en plusieurs langues, et en braille gratuitement, sans délai et sur simple demande auprès de l'accueil de l'établissement.



 CLINIQUE  
SAINT-ROCH

## CAMBRAI

128 Allée Saint-Roch - B.P. 85 - 59402 CAMBRAI

**Tél. : 03 27 73 00 00**

Fax : 03 27 73 00 99

E-mail : [cambrai.saint-roch@clinique-saint-roch.fr](mailto:cambrai.saint-roch@clinique-saint-roch.fr)



 CLINIQUE  
SAINT-ROCH

## MARCHIENNES

48 Chemin de la Motte 59870 MARCHIENNES

**Tél. : 03 27 99 57 57**

Fax : 03 27 99 57 99

E-mail : [marchiennes.saint-roch@clinique-saint-roch.fr](mailto:marchiennes.saint-roch@clinique-saint-roch.fr)



 CLINIQUE  
SAINT-ROCH

## DENAIN

440 Rue Pierre Nève 59220 DENAIN

**Tél. : 03 27 32 55 55**

Fax : 03 27 32 55 99

E-mail : [denain.saint-roch@clinique-saint-roch.fr](mailto:denain.saint-roch@clinique-saint-roch.fr)



SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS POUR  
LA PERSONNE ÂGÉE POLYPATHOLOGIQUE  
DÉPENDANTE OU À RISQUE DE DÉPENDANCE

SOINS DE SUITE POLYVALENTS

SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS DE L'APPAREIL  
LOCOMOTEUR ET DU SYSTÈME NERVEUX  
(HÔPITAL DE JOUR ET HOSPITALISATION COMPLÈTE)

SOINS PALLIATIFS

ÉTAT VÉGÉTATIF CHRONIQUE

UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE

UNITÉ POUR PERSONNES DÉSORIENTÉES

SOINS DE SUITE SPÉCIALISÉS DANS LA PRISE EN CHARGE  
DES CONSÉQUENCES FONCTIONNELLES DES AFFECTIONS  
CARDIO-VASCULAIRES EN HOSPITALISATION PARTIELLE

HÔPITAL DE JOUR :  
LOMBALGIES, ÉCOLE DU DOS, FIBROMYALGIES...

CONSULTATIONS :  
MÉMOIRE LABELLISÉE, CHUTE, POST-AVC, POST-COVID,  
BIEN VIEILLIR, PSYCHOGÉRIATRIE

NOTRE MÉTIER : SOIGNER



CAMBRAI MARCHIENNES DENAIN

128, Allée Saint-Roch B.P. 85 - 59402 Cambrai Cedex  
Tél. : 03 27 73 00 00 Fax : 03 27 73 00 99  
Mail : clinique.saint-roch@clinique-saint-roch.fr



➤ [clinique-saint-roch.com](http://clinique-saint-roch.com)